

pour lundi afin que nous puissions poursuivre les travaux de la Chambre. Pourrions-nous avoir alors des exemplaires du décret du conseil et du mandat? Si nous pouvions obtenir l'assentiment général sur ces attributions, nous pourrions abandonner le sujet et aborder d'autres travaux. Je crains que si nous n'apportons pas une solution à cette question en fin de semaine, il pourrait en résulter un débat interminable pendant toute la semaine prochaine.

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être éclaircir un des points qu'ont soulevés les remarques de mon collègue. J'avais cru que le premier ministre avait énoncé clairement ce point hier soir à la Chambre, devant une assemblée peu nombreuse, au moment où la question avait été posée, peu après sept heures, sur le point de savoir ce qu'il fallait inclure dans les attributions de la commission d'enquête judiciaire, outre ce qui avait déjà été énuméré...

**L'hon. M. Churchill:** Donnez-nous le numéro de la page à laquelle vous faites allusion.

**L'hon. M. McIlraith:** C'est la page 2532 du hansard. Ces attributions devaient inclure toutes les remarques que le ministre de la Justice a faites au cours de la conférence de presse, et on précise de quelle conférence de presse dont il s'agit. Si j'ai interrompu le chef du Nouveau parti démocratique lorsqu'il parlait tout à l'heure, c'est que je sentais qu'il n'avait pas saisi toute la portée de ce qui a été dit hier. J'ai essayé de rendre ceci plus clair sous forme d'une question. Je croyais y avoir réussi.

Je tiens à bien préciser que c'est le point où nous en sommes depuis le moment où le premier ministre a accepté cette proposition, hier soir. L'honorable député de Calgary-Nord voulait qu'on fasse vite et, après avoir posé une question au sujet du moment opportun—parce qu'il s'inquiétait de tout retard possible—il poursuivait en disant:

C'est peut-être la meilleure façon de procéder...

Puis il continua en demandant qu'on l'assure de la promptitude avec laquelle on instituerait la commission, et le premier ministre lui en donna immédiatement l'assurance. En ce qui concerne un engagement quant au décret du conseil requis, ce dernier pourrait être prêt sous peu. Il y a un point qui m'ennuie un peu à ce sujet et c'est la nomination du juge ou des juges concernés ainsi que l'obtention de l'approbation nécessaire. Il est ordinairement requis que le juge reçoive le consentement ou la permission du juge en chef pour agir. C'est ainsi que l'on procède habituellement.

La déclaration du premier ministre, comme en fait foi le hansard, est très, très claire, à mon avis, quant à la volonté du gouvernement.

**M. Korchinski:** Mais non pas sa déclaration de ce matin.

**L'hon. M. McIlraith:** Elle démontre très clairement la volonté du gouvernement de procéder de cette manière et, cela, immédiatement. Le premier ministre a exprimé à la Chambre, hier et aujourd'hui, de façon bien nette, comment il comprend cette question, le besoin de s'en occuper rapidement et le pourquoi de cette nécessité. J'ai traité hier de la question et j'ai été précis sur ce point. J'espère que j'ai clarifié les points qui inquiètent le député de Burnaby-Coquitlam. Sinon, je ferai de mon mieux pour les éclaircir de nouveau.

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'éclaircir quoi que ce soit. J'étais parfaitement conscient de la discussion qui a eu lieu. Je voulais signaler que la conférence de presse tenue par le ministre n'appartient pas au compte rendu officiel. Comme mon collègue de Greenwood l'a signalé, lorsqu'un juge examine une affaire, il veut connaître le dossier.

Il me semble que le décret du conseil devrait renfermer les accusations précises que le ministre a portées; tout d'abord, qu'il y avait atteinte à la sécurité, puis que deux conseillers privés ou plus étaient impliqués...

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, afin de mieux comprendre le député, car je dois avouer que je suis un peu dérouté, si l'ensemble du communiqué remis à la presse est porté à la connaissance du juge, comment cette situation peut-elle être améliorée en extrayant certains passages de ce document?

**L'hon. M. Lambert:** Il ne s'agit pas de communiqué.

**M. Douglas:** Il n'y a pas eu de communiqué, que je sache.

**L'hon. M. McIlraith:** La conférence de presse.

**M. Douglas:** Qui a duré plus d'une heure.

**L'hon. M. McIlraith:** Il y a une transcription de toute la conférence.

**M. Douglas:** S'il existe une transcription complète et qu'on puisse l'inclure, et si la responsabilité, selon l'énoncé du décret du conseil, peut être imputée au ministre pour